

- La prise en charge de la dépendance des personnes âgées en France - (10pts)

En France, c'est le Ministère de la Santé et des Solidarités qui est responsable au niveau national de l'élaboration et de l'application des politiques publiques en direction des personnes âgées en situation de dépendance. La situation démographique de la France, ajoutée à l'augmentation de l'espérance de vie, fait qu'une part croissante de la population a + de 80 ans. Bien que la situation de dépendance n'a pas d'âge, selon le rapport de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale de 2014, on compte en France + 10% de la tranche + 75 ans en situation de dépendance. Le nombre de personnes âgées de + 75 ans sera de 14% en 2050, d'où la nécessité de prendre des mesures pour le bien vieillir. C'est une question éthique, morale et de solidarité intergénérationnelle. D'autant plus que la France est un pays pionnier de la "Silver economy". En France, les établissements type EIPHAD sont nombreux mais sont confrontés à des services sociaux, ne garantissent pas toujours un accueil digne. Le coût économique de la solidarité est important pour centaine de famille, qui ne peuvent faire face à un budget conséquent. C'est le département, échelon des solidarités et du social qui joue un petit rôle, à côté des régions et des ARS (Agences régionales de Santé), plutôt la politique de santé en régions en termes de droits et de réformes, en note qu'il existe une Aide personnalisée d'autonomie (APA) à destination de 42 millions de bénéficiaires. Le rapport Lancker lui avait pointé du doigt le besoin urgent de formation des aides à la personne et de la nécessité d'accueillir l'ambulatoire en sachant qu'actuellement 60% des personnes âgées dépendantes sont en maison médicalisées et que les 40% restantes sont toujours chez elles. Les besoins sont nombreux et risquent de s'accroître dans les années à venir.